

PCDR / AGENDA 21 LOCAL COMMUNE DE JALHAY

Partie 4 : Stratégie de développement



Lierneux, version juillet 2023

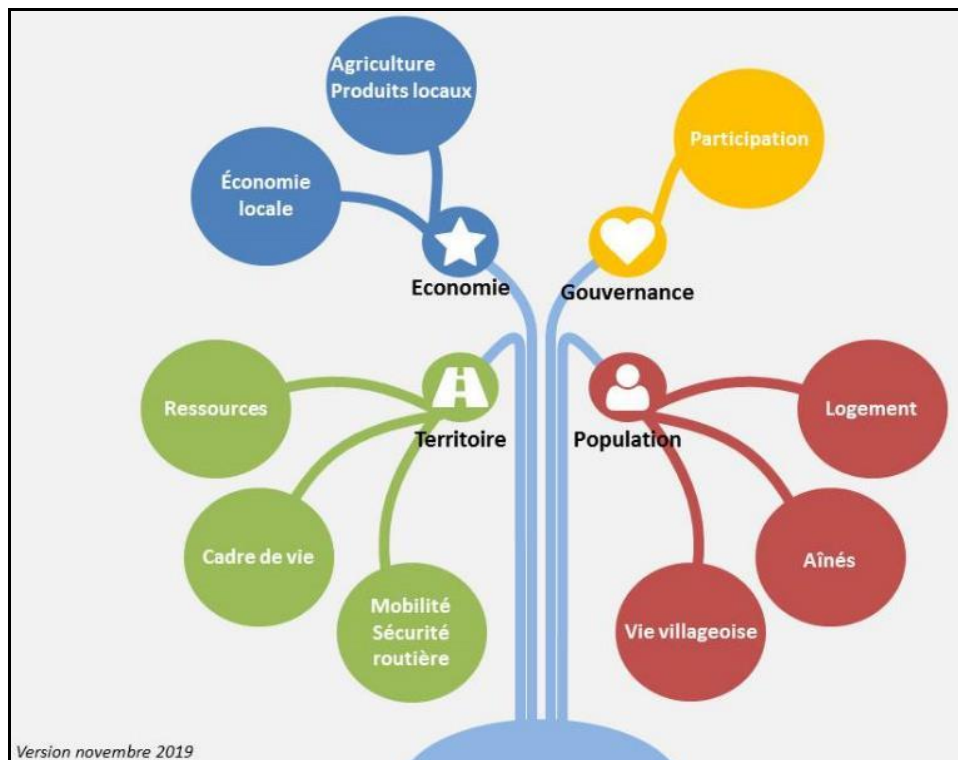
Table des matières

1.	Elaboration de la stratégie de développement	4
1.1	Co-construction de la stratégie avec la CLDR	4
1.2	Schémas de la stratégie	5
2.	Présentation de la stratégie et des objectifs	8
2.1	Objectif A : Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent des services répondant à leurs besoins	8
2.2	Objectif B : Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés	12
2.3	Objectif C : Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs.....	15
2.4	Objectif D : Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO ₂ et en stimulant la production d'énergies renouvelables ...	18
2.5	Défi : En s'appuyant sur la mémoire de notre passé, sur les ressources de notre territoire et le lien entre les villages, inventer et construire le futur souhaité pour Jalhay ...	21
3.	Tableau de bord des indicateurs de la stratégie	21
4.	Prise en compte du développement durable.....	24
4.1	Introduction	24
4.2	Evaluation selon les principes directeurs du développement durable	24
4.3	Evaluation selon les 17 Objectifs de Développement Durable	27
4.4	Conclusion	32

1. Elaboration de la stratégie de développement

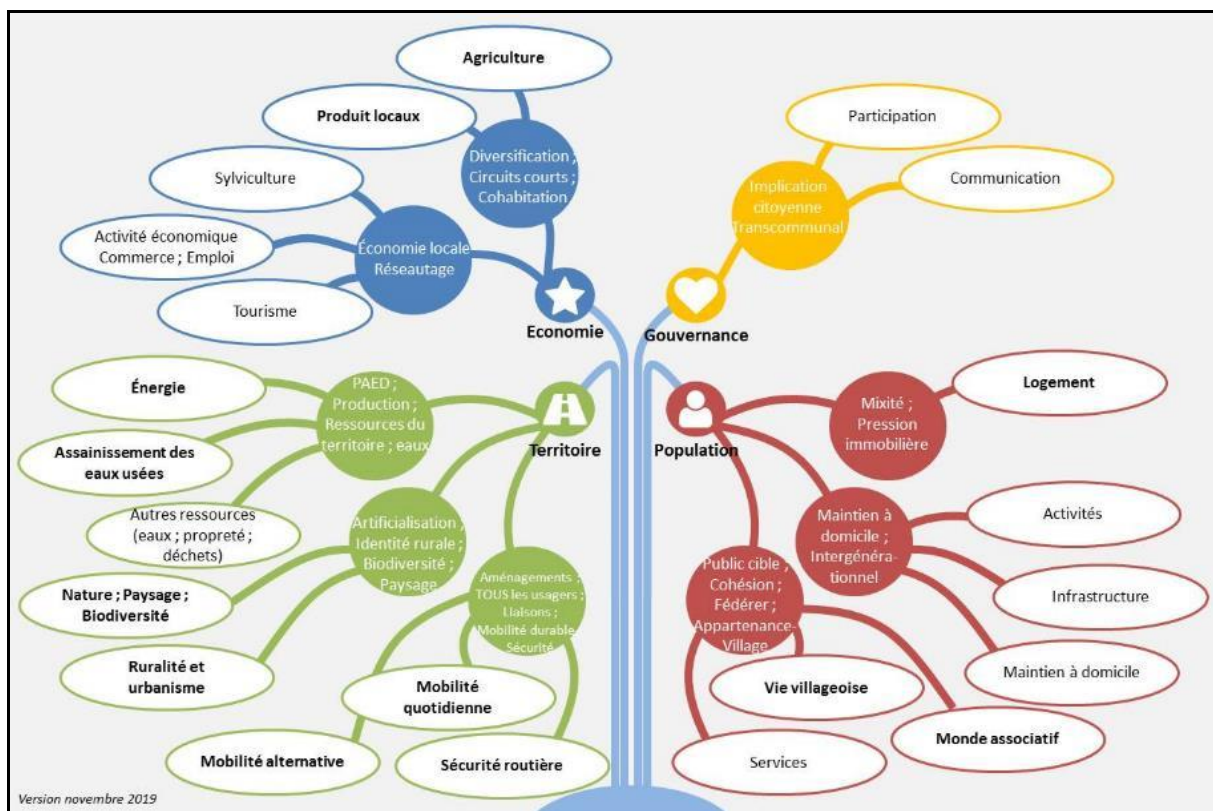
1.1 Co-construction de la stratégie avec la CLDR

Durant les réunions de CLDR¹ de septembre, octobre et décembre 2019, les membres ont priorisé les thématiques du diagnostic partagé, et l'auteur de programme a présenté ce qu'est une stratégie et comment la construire. L'auteur a proposé sa réflexion et un exemple de structuration de la stratégie de PCDR pour la Commune de Jalhay.



Exemple de structuration pour la stratégie du PCDR/A21I de la Commune de Jalhay (JML)

¹ Commission Locale de Développement Durable



Précision de la structuration pour la stratégie du PCDR/A21I de la Commune de Jalhay avec les thématiques priorisées par la CLDR (JML)

Lors de la CLDR du 27 janvier 2020, la CLDR, scindée en 5 groupes, a réfléchi sur cette base afin de formuler elle-même ses objectifs. 17 objectifs transversaux en sont ressortis. Ces objectifs se rattachent pour la plupart à plusieurs piliers du développement durable. Un code de 4 couleurs permet de souligner cette transversalité au niveau de chaque objectif opérationnel. Certains mots sont en bleu pour l'économie, en jaune pour la gouvernance, en rouge pour le social et en vert pour l'environnement.

Lors des réunions de CLDR de février, en sous-groupes thématiques, les membres de la CLDR ont retravaillé les objectifs en lien avec les projets déjà identifiés à ce stade afin de vérifier la cohérence entre les parties 4 et 5 de ce PCDR.

Ainsi, 1 défi et 4 objectifs principaux, chacun décliné en 4 ou 5 objectifs opérationnels, ont émergé.

Vu le contexte sanitaire, la CLDR a définitivement validé sa stratégie en avril 2021, notamment en choisissant l'intitulé de l'objectif A et en spécifiant certains d'entre eux via leurs commentaires.

1.2 Schémas de la stratégie

Stratégie du PCDR de la Commune de Jalhay

Objectif A

Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent des services répondant à leurs besoins

Objectif B

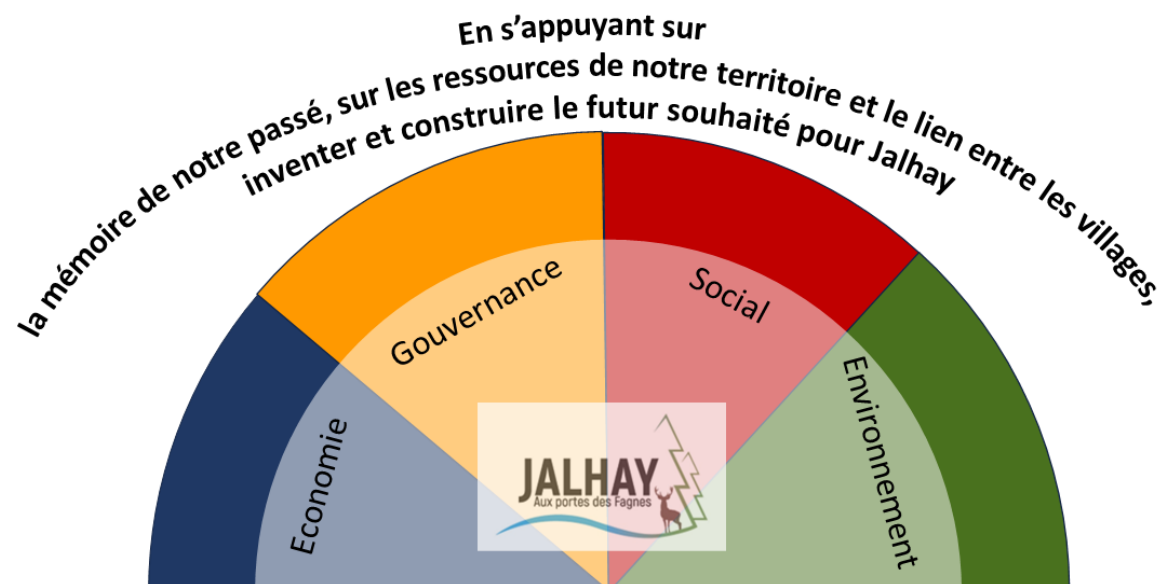
Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés

Objectif C

Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs

Objectif D

Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO₂ et en stimulant la production d'énergies renouvelables



post-groupes de travail – mai 2021

Stratégie du PCDR de la Commune de Jalhay

En s'appuyant sur la mémoire de notre passé, sur les ressources de notre territoire et le lien entre les villages, inventer et construire le futur souhaité pour Jalhay

Objectif A

Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent des services répondant à leurs besoins

- ✓ En s'ouvrant à de nouvelles formes de logement favorisant la mixité sociale et réduisant son impact écologique
- ✓ En concevant le développement futur de l'habitat tout en respectant les caractéristiques rurales et paysagères pour ménager le territoire
- ✓ En renforçant la cohésion sociale et en soutenant la vie associative dans ses formes traditionnelles et nouvelles
- ✓ En structurant la participation citoyenne par une meilleure interaction entre la Commune, les associations, les acteurs locaux et les instances supra-communales, et par de meilleurs moyens de communication et d'expression, notamment pour les jeunes

Objectif B

Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés

- ✓ En repensant globalement les déplacements intra et extra communaux en privilégiant les modes doux et alternatifs
- ✓ En favorisant les déplacements quotidiens et de proximité à pied ou à vélo
- ✓ En rendant la route plus sûre pour les usagers faibles et en aménageant les traversées de villages
- ✓ En limitant l'usage individuel et professionnel de la voiture

Objectif C

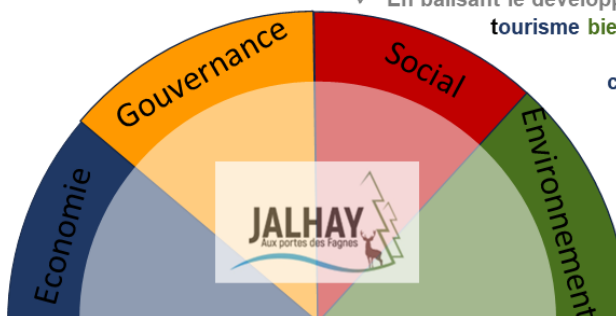
Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs

- ✓ En soutenant une agriculture locale à taille humaine (exploitation familiale, vaches à l'herbe...) et de proximité
- ✓ En incitant les Jalhaytois à consommer local et durable, et en aidant les producteurs à commercialiser leurs produits, favorisant ainsi leur rencontre
- ✓ En promouvant l'entrepreneuriat et l'artisanat local en mettant en place une logistique et une infrastructure adaptée
- ✓ En balisant le développement d'un tourisme bien intégré au bénéfice du commerce et de l'HoReCa

Objectif D

Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO₂ et en stimulant la production d'énergies renouvelables

- ✓ En préservant les ressources en eau, améliorant la qualité des eaux de surface et réduisant l'impact de l'activité humaine sur les sols
- ✓ En soutenant la biodiversité et sensibilisant au respect de la nature
- ✓ En veillant à la multifonctionnalité à long terme des forêts et en l'adaptant aux bouleversements climatiques en cours
- ✓ En économisant la consommation et encourageant la sobriété énergétique, tant au niveau de l'institution communale que de ses habitants
- ✓ En optimisant la production d'énergies renouvelables locales



post-groupes de travail – mai 2021

2. Présentation de la stratégie et des objectifs

2.1 Objectif A : Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent des services répondant à leurs besoins

La Commune dispose de nombreux services reconnus, tels les écoles communales, les structures d'accueil pour la petite enfance et les aînés, l'Administration communale, le CPAS... Cependant, au vu des pressions foncière et immobilière, le logement ressort comme la principale faiblesse faisant diminuer la mixité sociale. Cet objectif vise donc particulièrement à diversifier les logements en portant une attention au territoire (bâti et naturel) sur lequel ils se construisent. De plus, en lien avec le maintien et/ou l'arrivée de nouveaux habitants, leur intégration dans le tissu social et associatif jalhaytois doit être optimisé.

- **En s'ouvrant à de nouvelles formes de logement favorisant la mixité sociale et réduisant son impact écologique**

Le logement sur le territoire jalhaytois se compose en grande partie d'habitations unifamiliales ; il existe peu de locations et d'appartements. Les prix des maisons et des terrains sont parmi les plus élevés de la Province, ce qui oblige des jeunes à quitter la commune pour trouver à se loger. De plus, les logements sont souvent peu adaptés aux aînés. Cet objectif opérationnel vise donc à dégager des solutions en faveur des jeunes, des aînés et des plus précarisés, par la mise à disposition de logements communaux, tremplins, pour aînés ou des logements alternatifs : groupés, intergénérationnels, tiny house, habitat léger... Enfin, le logement fait partie des principales sources de consommation énergétique de la commune et est considéré comme une menace vis-à-vis de l'artificialisation des terres. Dès lors, sa diversification doit être entreprise en réduisant au maximum les conséquences environnementales. Les graves inondations de juillet 2021 ont montré l'importance de tenir compte des conséquences de l'urbanisation sur l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux en général. L'objectif d'une solidarité entre territoires « amont » comme Jalhay et « aval » durement touchés doit se concrétiser afin de minimiser les effets négatifs sur l'environnement.

- **En concevant le développement futur de l'habitat tout en respectant les caractéristiques rurales et paysagères pour ménager le territoire**

En lien avec la diversification des logements et l'absence d'outils d'aménagement du territoire contraignants, il s'agit de préserver l'identité rurale de la commune : territoire non artificialisé, peu dense, (petit) patrimoine de qualité, paysage bocager... Il s'agit de concilier un développement maîtrisé du bâti avec la préservation du cadre de vie rural des habitants. L'ensemble du patrimoine, même non classé, mériterait une reconnaissance. En particulier, les paysages et la nature, principaux atouts du territoire, sont à protéger au maximum. Au vu de certains quartiers ou villages qui font perdre peu à peu l'identité de certains villages, il s'agit de tendre vers un habitat plus harmonieux en accord avec l'architecture traditionnelle. Pour cela, une réflexion à l'échelle communale est envisagée afin de concilier les caractéristiques du territoire et l'évolution de l'habitat.

- **En renforçant la cohésion sociale et en soutenant la vie associative dans ses formes traditionnelles et nouvelles**

L'amélioration du tissu socio-culturel au sein du territoire, à travers une vie culturelle et sportive riche, peut renforcer les liens entre les habitants, leur unité voire leur identité commune, surtout au niveau de la jeunesse. Le but est de créer des liens supplémentaires afin de maintenir une cohésion sur l'ensemble du territoire. Cette cohésion sociale apparaît donc comme primordiale pour garder des villages vivants mais aussi les souder entre eux et au niveau communal. Si des infrastructures existent, elles sont vieillissantes et d'autres plus spécifiques pour le sport ou la culture par exemple, semblent manquantes. De plus, les espaces conviviaux comme les places de villages sont quasi inexistantes ce qui n'encourage pas les rassemblements plus informels. Enfin, une évolution et une plus grande diversité des activités associatives est souhaitée.

- **En structurant la participation citoyenne par une meilleure interaction entre la Commune, les associations, les acteurs locaux et les instances supra-communales, et par de meilleurs moyens de communication et d'expression, notamment pour les jeunes**

Si des coopérations entre différents acteurs communaux existent, elles sont le plus souvent liées à des initiatives personnelles. Il s'agit de systématiser et organiser les mises en réseau et la communication pour optimiser les actions associatives et citoyennes et créer une réelle synergie entre les nombreuses structures existantes. En effet, divers outils de communication sont développés par l'administration communale pour atteindre différents publics mais le résultat ne semble pas encore optimal et le sentiment d'une communication déficiente domine parfois. De même, le dynamisme associatif semble inégal (voire en baisse) selon les villages tout comme la participation et le bénévolat. Une synergie inter associative et incluant pleinement l'Administration communale est souhaitée pour permettre la participation active de chaque habitant à la vie communale.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Développement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance
- Meilleure connaissance mutuelle au sein de la population, meilleure tolérance
- Meilleure connaissance (et donc utilisation) des services existants
- Augmentation de l'attractivité de la commune
- Lutte contre les inégalités sociales
- Amélioration de la résilience du territoire communal face aux risques naturels, notamment d'inondation

Liens avec les autres stratégies communales et supracommunales

- PCDR (2006-2016) : **Protéger les espaces non urbanisables et mieux gérer l'urbanisation** : Réguler la pression urbanistique ; Préserver le bâti traditionnel et intégrer l'habitat neuf ; Répondre aux besoins collectifs en matière de logement, de service ; Augmenter l'offre en terrains et en logements locatifs ;
Adapter les **services** à la demande des différents publics ;
Renforcer l'information des habitants et la communication ; Améliorer le cadre de vie au travers d'aménagements **d'espaces publics** ;
Au travers de l'opération de développement rural, susciter un débat en vue de faire émerger un « projet de société » au **niveau communal**

- PST (2019-2024) : Être une commune qui remporte l'enjeu de la bonne **gouvernance** ; Être une commune où il fait bon de vivre, dans un cadre **bâti** agréable ; Être une commune soucieuse du bien-être de chacun ; Être une commune où la culture, le sport et le **monde associatif** sont des vecteurs d'épanouissement, de rencontres et d'échanges ; Être une **administration** communale moderne qui offre un **service** public local efficient
- Schéma Provincial de Développement Territorial (Liège Europe Métropole asbl, 2019) :
Axe 1 : La transition énergétique et écologique : un éco-territoire modèle, un **développement maîtrisé** pour un territoire à haute valeur écologique
Axe 2 : **L'urbanisme « bas-carbone »** : un développement centré sur les villages

Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre de nouvelles formes de logements	Administration communale	Au moins 2 projets dans les 10 ans
Outil d'aménagement du territoire	Administration communale	Création d'un outil dans les 10 ans
Infrastructures favorisant les rencontres au sein de la population	Administration communale	Création de 2 infrastructures dans les 10 ans
Outil de coopération multi acteurs (plateforme numérique, commission participative...)	Administration communale	Création de 2 outils dans les 10 ans
Part de superficie artificialisée	IWEPS	<6% au bout de 10 ans

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	Charte communale sur l'implantation d'installation légère en 2021 Espace de rencontre du CPAS « Les Colibris » à Jalhay inauguré en 2018. Espace intergénérationnel « Les Chouettes » à Surister inauguré en 2021. Espace « Pause Culture » dans l'ancien Croque Tout à Jalhay inauguré en 2023
LOT 1	L1-M-01 : Création de deux premiers logements tremplins et d'un espace de convivialité à Surister L1-M-02 : Aménagement de la traversée du village de Nivezé L1-M-03 : Création d'un espace de convivialité à Charneux
LOT 2	L2-M-03 : Création d'un espace de convivialité à Tiège L2-M-04 : Création d'un espace de convivialité à Herbiester L2-M-05 : Création d'un espace en faveur des enfants et adolescents du village à Solwaster
LOT 3	L3-M-02 : Création de différents espaces de convivialité dans le village de Sart L3-M-03 : Acquisition et aménagement d'une maison multiservices L3-M-04 : Création de logements à Sart-Station L3-IM-01 : Mise en place d'un système d'échange local

2.2 Objectif B : Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés

La mobilité est un point faible de la commune malgré et/ou à cause de la présence de l'autoroute et de nombreuses routes régionales. Ainsi, c'est précisément sur le « tout à la voiture », individuelle, qu'il faut agir, en corrélation étroite avec la sécurité routière. Le manque global de sécurité (routière, envers les usagers faibles) et l'offre limitée du TEC et des moyens de transport alternatifs au véhicule individuel accentuent cette faiblesse.

La mobilité touristique est reconnue avec la présence d'un RAVeL, de parcours trails et de nombreux sentiers touristiques (la Commune est labellisée « commune pédestre » avec 3 baskets). Au contraire, la mobilité utilitaire est très peu développée et est considérée comme la priorité de cet objectif.

- **En repensant globalement les déplacements intra et extra communaux en privilégiant les modes doux et alternatifs**

Actuellement, l'usage de la voiture individuelle est prédominant à la fois à l'intérieur de la commune comme vers l'extérieur. Ainsi les réflexions doivent inclure plusieurs échelles. De même, l'accessibilité de la commune n'est pas la même de part et d'autre de l'autoroute, les besoins en transport pour le travail, certains services notamment scolaires, les loisirs... Les déplacements pour une multitude d'usages et d'usagers ont donc besoin d'être pris en compte, et en particulier leur cohabitation au sein de chaque type de voirie.

- **En favorisant les déplacements quotidiens et de proximité à pied ou à vélo**

Au niveau communal, les liaisons inter villageoises sont parfois difficiles que ce soit par les sentiers cyclo-piétons (aménagements le plus souvent absents) ou par les transports en commun (lacunaires). Si la Hoëgne et l'autoroute peuvent former une barrière, l'absence d'infrastructures adaptées accentue cette séparation. Néanmoins, les nouvelles technologies comme le développement des infrastructures permettent de surmonter ces contraintes liées au territoire. La présence du RAVeL est un atout sur lequel s'appuyer mais sa vocation est avant tout touristique et il ne relie que quelques villages du sud de la commune. Vu les effets positifs sur les consommations d'énergie, la santé, la valorisation de la nature, la cohésion sociale intervillageoise... et le potentiel du réseau existant, les aménagements et la valorisation de ce réseau représentent un enjeu majeur de la mobilité active. Enfin, la crise sanitaire ayant vu l'explosion des modes de déplacements alternatifs, la vigilance quant à la courtoisie et au respect mutuel entre usagers faibles au niveau de ces cheminements sera un point d'attention supplémentaire.

- **En rendant la route plus sûre pour les usagers faibles et en aménageant les traversées de villages**

Le manque de sécurité ressenti sur les routes est préoccupant dans l'ensemble des villages, accentué par le fait que nombre d'entre eux sont traversés par des nationales où la vitesse est souvent excessive. Cette problématique nécessite elle aussi une réflexion globale et structurante pour le territoire. En ce sens, les traversées de villages déjà envisagées lors de la première Opération de Développement Rural nécessitent d'être concrétisées.

- **En limitant l'usage individuel et professionnel de la voiture**

La majorité des travailleurs jalhaytois travaillent hors de leur commune et certains services et loisirs sont difficilement accessibles sans voiture (que ce soit au sein de la commune comme vers l'extérieur). L'offre du TEC est lacunaire et difficilement améliorable et il n'y a pas encore de tentatives concrètes vis-à-vis des alternatives au véhicule individuel. Les solutions

liées au covoiturage (parkings récents sur la commune) et aux nouvelles technologies semblent donc être des solutions privilégiées.

Effets multiplicateurs attendus

- Amélioration du sentiment de sécurité dans les villages
- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Réduction des émissions de CO₂

Liens avec les autres stratégies communales et supracommunales

- PCDR (2006-2016) : Répondre aux besoins collectifs en matière de **mobilité** et de **sécurité** : Améliorer la mobilité interne et sécuriser le trafic lent
- PST (2019-2024) : Être une commune où l'on **circule** facilement et en toute **sécurité**
- Schéma Provincial de Développement Territorial (Liège Europe Métropole asbl, 2019) : Axe 4 : La mobilité : des initiatives de **mobilités rurales alternatives** se renforcent

Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Nombre d'accidents (quelle que soit sa nature) par année	IWEPS Zone de police	Rester sous 30 accidents par an (39 accidents en moyenne entre 2008 et 2019)
Nombre d'actions en faveur d'une mobilité alternative	Administration communale	1 par an
Tronçons cyclo-piétons aménagés sur la commune (trottoirs, pistes cyclables et autres sentiers...)	Administration communale	Au bout des 10 ans, au moins 2 tronçons aménagés (en plus des aménagements réalisés par le SPW sur le RAVeL)
Sentiment de sécurité des jalhaytois	Habitants, élèves, parents d'élèves, personnes âgées	Sondage aux années 0, 5 et 10

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	Aménagement du RAVeL L45 entre Stavelot et Spa soit entre Hockai et Nivezé pour la commune de Jalhay (en 2021) Création de 2 parkings de covoiturage aux 2 entrées de l'autoroute (en 2018 et 2020)
LOT 1	L1-M-05 : Création de la voie lente intervillageoise entre Herbiester, Jalhay et Charneux (1 ^{ère} Convention) L1-IM-01 : Promotion de la mobilité alternative et de l'intermodalité dans les déplacements
LOT 2	L2-M-07 : Aménagement de cheminements piétons au sein des villages

2.3 Objectif C : Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs

Cet objectif vise à valoriser au maximum les potentiels économiques locaux et à développer des synergies entre les différents secteurs, au service des habitants. Les ressources locales identifiées sont à la fois le cadre de vie et la nature exceptionnels de la commune et aussi le facteur humain dynamique, à travers notamment les nombreux indépendants.

- **En soutenant une agriculture locale à taille humaine (exploitation familiale, vaches à l'herbe...) et de proximité**

L'agriculture herbagère (spécifique), respectueuse de l'environnement (élevage relativement extensif) est une caractéristique économique importante pour les Jalhaytois mais dont la relative diversité et les contraintes sont parfois méconnues. Il s'agit de rapprocher les attentes des consommateurs avec les réalités des agriculteurs et de soutenir ces derniers. L'agriculture étant une part importante de l'identité rurale, elle permet également de conserver des liens sociaux forts ; la compréhension entre les agriculteurs et le reste de la population est alors essentielle pour conserver le socle de cette cohésion sociale villageoise.

- **En incitant les Jalhaytois à consommer local et durable, et en aidant les producteurs à commercialiser leurs produits, favorisant ainsi leur rencontre**

Une partie de la population est déjà conscientisée et consommatrice de produits locaux (à travers certains magasins de proximité, les GAC²...). Il s'agit de faciliter ces achats pour le plus grand nombre ce qui créerait une synergie entre différents secteurs : développement du commerce local, appui aux agriculteurs du territoire, atout touristique supplémentaire... Cet aspect est plutôt porté par les non agriculteurs. Néanmoins, ce soutien supplémentaire à l'agriculture locale par la valorisation des produits locaux correspond à une solution de diversification potentiellement intéressante économiquement pour les agriculteurs. De plus, les circuits courts favorisent le rapprochement entre producteurs et consommateurs pour une meilleure compréhension mutuelle.

- **En promouvant l'entrepreneuriat et l'artisanat local en mettant en place une logistique et une infrastructure adaptée**

Vu le succès de l'atelier rural et le nombre toujours croissant d'indépendants et de petites entreprises, le besoin en infrastructures économiques reste présent. Une attention particulière est portée sur l'adaptation des équipements au contexte rural et en particulier paysager du territoire, ainsi qu'avec le tissu artisanal et familial des acteurs économiques.

- **En balisant le développement d'un tourisme bien intégré au bénéfice du commerce et de l'HoReCa locaux**

Le tourisme est un secteur important de l'économie qui bénéficie de nombreux atouts, notamment paysagers et liés à la nature en général. Ainsi, le tourisme de masse est perçu comme une nuisance voire une menace sur la qualité de vie et de l'environnement et qu'il faudrait donc clairement encadrer. Comme pour les autres secteurs économiques, il s'agit de permettre son développement mais de manière harmonieuse et strictement respectueuse du caractère rural et forestier, de préservation d'un environnement parfois fragile et de la tranquillité des habitants. Enfin, une attention particulière est souhaitée pour que le tourisme ait des retombées économiques locales.

² Groupe d'Achat Local

Effets multiplicateurs attendus

- Renforcement de la convivialité et de la solidarité entre les habitants et les acteurs économiques
- Développement d'une offre touristique locale écoresponsable
- Amélioration des conditions de vie des agriculteurs, notamment économiques
- Préservation des écosystèmes et des ressources en eau

Liens avec les autres stratégies communales et supracommunales

- PCDR (2006-2016) : Soutenir des **activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain** : Encourager une agriculture liée au territoire ; Soutenir la création d'activités économiques endogènes ; Faire connaître et dynamiser les artisans, producteurs et commerces locaux ; Renforcer l'offre touristique et améliorer le service aux visiteurs ; Susciter les bonnes relations entre résidents et acteurs économiques
- PST (2019-2024) : Être une commune au **développement touristique, économique, commerciale et artisanal** prospère
- Schéma Provincial de Développement Territorial (Liège Europe Métropole asbl, 2019) :
Axe 1 : La transition énergétique et écologique : une **agriculture locale** diversifiée organisée en **circuits courts**
Axe 3 : La régénération du territoire au service du **développement économique** ; l'Ardenne développe les filières éco-matériaux
Axe 5 : **L'offre touristique** : des lacs et des **rivières** intégrés dans l'offre de découvertes ardennaises, des **circuits et boucles cyclables** qui donnent à voir tout le territoire
- Réseau Aliment-terre de l'arrondissement de Verviers (2017) : Amplifier le déploiement des « **circuits courts** » alimentaires Développer la structuration des filières Soutenir l'émergence de **modèles économiques innovants et équitables**

Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Système de vente, collecte ou distribution de produits issus de l'agriculture locale ou des jardins locaux	Administration communale	1 système supplémentaire mis en place dans les 10 ans
Ratio d'emploi intérieur	IWEPS	Ratio en augmentation au bout des 10 ans (34,4% en 2018)

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	Retour de l'exposition « Travailleurs de la terre » inaugurée en 2019 à l'OTJS en 2023 Bail à ferme pour les propriétés communales revu en 2021 Création de Terre d'herbage en 2018 (par le RATAv) Salon « Jalhay, Terre d'Entreprise » organisé depuis 2018 par Jalhay J'entreprends
LOT 1	L1-IM-02 : Création d'une nouvelle zone d'activités artisanales à Sart-Station
LOT 2	L2-M-08 : Création d'un espace de co-working
LOT 3	L3-IM-03 : Promotion de l'agriculture et des produits locaux L3-M-06 : Aménagement d'un espace multifonctions au belvédère de la Gileppe L3-M-07 : Création d'un pumptrack L3-M-08 : Aménagements de sentiers touristiques

2.4 Objectif D : Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO₂ et en stimulant la production d'énergies renouvelables

Cet objectif vise à valoriser l'atout principal du territoire jalhaytois : son environnement exceptionnel, diversifié et étendu. Afin de préserver cette nature unique, il s'agit de lutter contre toute forme de pollution ou de nuisances (déchets, pollutions lumineuse, gaz à effet de serre...). De plus, pour protéger au mieux cette ressource, il s'agit de concrétiser l'engagement de la Commune dans la Convention des Maires et de porter une attention égale à la réduction des consommations énergétiques et à l'augmentation des productions d'énergies renouvelables.

- **En préservant les ressources en eau, améliorant la qualité des eaux de surface et réduisant l'impact de l'activité humaine sur les sols**

L'eau est un élément sensible de l'environnement à protéger, c'est aussi un élément emblématique et touristique de la commune avec le barrage de la Gileppe, les Fagnes, les nombreux captages dont ceux de Spa Monopole et la vallée de la Hoëgne. La qualité de l'eau a donc des répercussions diverses sur la vie quotidienne et économique des habitants. Par ailleurs, l'assainissement est en grande majorité autonome et fait craindre aux habitants la pollution des ruisseaux. Cet objectif opérationnel vise donc à protéger au maximum cette ressource y compris dans les cas où sa potabilisation n'est pas un enjeu. Les graves inondations de juillet 2021 ont enfin montré l'importance de maintenir le réseau hydrographique dans un état le plus naturel possible afin qu'il joue son rôle de régulation.

Une autre menace identifiée pèse sur les sols : artificialisation, érosion, pollution... Cette ressource, elle aussi emblématique au niveau des Fagnes, est à préserver en lien avec sa fragilité et la pression (notamment foncière) qu'elle subit.

- **En soutenant la biodiversité et sensibilisant au respect de la nature**

Le territoire jalhaytois présente une biodiversité parfois exceptionnelle (Fagnes) et s'étendant sur de grandes superficies. La richesse de cette nature et de ses paysages est un véritable atout aux retombées multiples, tant au niveau local (cadre de vie des habitants), que régional (attraits touristiques), voire international (préservation d'habitats menacés). Cependant, tous les habitants et autres usagers n'en ont pas forcément conscience. De plus, certaines nuisances sont à combattre : taille inadéquate des haies, utilisation des pesticides (liées partiellement à l'intensification de l'agriculture) et urbanisation (fragmentation du territoire naturel). Par ailleurs, malgré les nombreux acteurs agissant dans le domaine de l'environnement, le PNHFE³ n'est pas actif sur l'ouest de la commune et cela participe à un manque de visibilité et de coordination au niveau communal et envers les habitants.

- **En veillant à la multifonctionnalité à long terme des forêts et en l'adaptant aux bouleversements climatiques en cours**

La forêt est très présente sur le territoire jalhaytois et répond à une diversité d'usages : ressource économique, lieu socio-récréatif, touristique et de loisirs, protection de la biodiversité, réserve de verdure à proximité de pôles urbains. La population manque néanmoins d'informations et de connaissances sur cette forêt majoritairement publique. A cela, viennent s'ajouter le réchauffement climatique, le déséquilibre faune-flore dû à la surdensité du gibier et les pressions sanitaires (scolytes) et humaines (sur fréquentation). Ainsi la multifonctionnalité de la forêt est plus que jamais à préserver et cela ne peut être

³ Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel

favorisé que par l'implication active des habitant(e)s de la commune. Ceux-ci souhaitent que la forêt publique, dans le respect de son plan d'aménagement, soit partagée et respectée par tous les acteurs.

- **En économisant la consommation et encourageant la sobriété énergétique, tant au niveau de l'institution communale que de ses habitants**

La consommation énergétique est caractéristique du milieu rural (liée au transport et au logement) et est difficile à diminuer sans mettre en œuvre de nombreuses actions et sans toucher le plus grand nombre de citoyens. La valeur exemplative des investissements communaux et la mise en œuvre du PAED peuvent structurer une communication soutenue afin d'encourager des changements de comportement significatifs parmi toute la population jalhaytoise. Un point spécifique consiste à englober les touristes dans cet objectif en agissant précisément sur certains de leurs comportements et en sensibilisant les propriétaires d'hébergements à une gestion écologique (avec un label par exemple) pour qu'ils sensibilisent à leur tour les touristes qu'ils reçoivent.

- **En optimisant la production d'énergies renouvelables locales**

Afin de participer aux engagements supracommunaux de réduction de ses émissions de CO₂, la Commune de Jalhay envisage de produire plus d'énergies renouvelables, pour l'instant relativement faibles. Pour cela, les habitants souhaitent s'appuyer sur leurs ressources naturelles : le bois et les rivières sont principalement cités.

Effets multiplicateurs attendus

- Préservation des ressources (non) renouvelables, notamment de l'eau comme ressource vitale
- Contribution aux objectifs environnementaux fixés à un niveau supérieur (diminution de l'empreinte carbone, amélioration de la qualité des eaux, réduction de l'usage des énergies fossiles...)
- Amélioration des conditions de vie et de santé des habitants
- Développement des retombées économiques et/ou sociales du patrimoine naturel
- Changements de comportement des habitants
- Développement de l'attrait touristique
- Prise de conscience et formation des habitants aux risques climatiques

Liens avec les autres stratégies communales et supracommunales

- PCDR (2006-2016) : Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain : Développer des activités secondaires et tertiaires à partir de la **ressource forestière** ;
Protéger les espaces non urbanisables : Améliorer la qualité de l'environnement ; Gérer globalement tout le **cycle de l'eau**
- PST (2019-2024) : Être une commune qui protège son **environnement** et son cadre de vie ; Être une administration communale qui remporte l'enjeu du **développement durable** : « devenir une administration exemplaire »
- Schéma Provincial de Développement Territorial (Liège Europe Métropole asbl, 2019) :
Axe 1 : La transition énergétique et écologique : un éco-territoire modèle, un développement maîtrisé pour un **territoire à haute valeur écologique**
Axe 3 : La régénération du territoire au service du développement économique : un territoire d'excellence pour les **métiers du bois**

Evaluation

Indicateurs	Sources	Cibles
Consommation finale d'énergie sur la commune	IWEPS	Diminution dans les 5 ans 261GWh en 2017
Nombre d'informations/de sensibilisations dispensées à la population sur le thème de la nature	Bulletin communal (qui relaye les initiatives) PNHSFA	Au moins 2 informations/sensibilisations par an

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
LOT 0	Renouvellement triennal de l'adhésion au CRV en 2023 (Exemple : mise en place de panneaux pour les cours d'eau avec le CRV en 2020 « projet hydronymie »). Commune (et citoyens) Zéro déchets : adhésion au programme d'Intradel (2021) BiodiverCité : appel à projets 2021, 2022 retenus, 2023 transmis Participation au projet de PNHF (2021-2022) Prime d'audit logement depuis 2021. Mise en œuvre du PAED (23 actions réalisées) et interaction effective avec la CLDR
LOT 1	L1-IM- 03 : Initiatives citoyennes pour la mise en place annuelle des projets en faveur de la biodiversité L1-M-06 : Création d'un bassin de rétention à Nivezé
LOT 2	L2-IM-01 : Etudes et informations sur les possibilités d'assainissement groupé des eaux usées en zone d'assainissement autonome
LOT 3	L3-M-09 : Création d'un assainissement groupé en en zone d'assainissement autonome

2.5 Défi : En s'appuyant sur la mémoire de notre passé, sur les ressources de notre territoire et le lien entre les villages, inventer et construire le futur souhaité pour Jalhay

Ce défi résume l'esprit de la stratégie des Jalhaytois. Il montre que les habitants ont conscience de leurs ressources en insistant sur les aspects culturel, historique et créatif, thématiques présentes mais moins mises en avant au niveau des 4 objectifs.

Les liens entre les villages résument l'identité forte encore présente entre les 2 anciennes communes. Il s'agit d'une part, de faciliter les liens entre Jalhay et ses villages satellites et les liens entre Sart et ses villages satellites ; et d'autre part de relier Sart et Jalhay en osant surmonter la séparation constituée par la frontière naturelle que constitue la vallée de la Hoëgne.

Ce défi est transversal et est le reflet du développement durable Jalhaytois : il faut s'appuyer sur les piliers social et environnement (le passé, les villages et les ressources) pour améliorer les piliers économique et de gouvernance (le futur).

Ce défi montre enfin l'ouverture des habitants sur les différentes possibilités que peut prendre leur développement rural et l'intérêt de créer leur avenir de manière consensuelle et participative afin qu'il réponde aux besoins du plus grand nombre.

3. Tableau de bord des indicateurs de la stratégie

		Indicateurs	Sources	Cibles
Objectif A	Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent des services répondant à leurs besoins	Nombre de nouvelles formes de logements	Administration communale	Au moins 2 projets dans les 10 ans
		Outil d'aménagement du territoire	Administration communale	Création d'un outil dans les 10 ans
		Infrastructures favorisant les rencontres au sein de la population	Administration communale	Création de 2 infrastructures dans les 10 ans
		Outil de coopération multi acteurs (plateforme numérique, commission participative...)	Administration communale	Création de 2 outils dans les 10 ans
		Part de superficie artificialisée	IWEPS	<6% au bout de 10 ans
Objectif B	Déployer une mobilité douce en rendant la circulation plus respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés	Nombre d'accidents (quelle que soit sa nature) par année	IWEPS Zone de police	Rester sous 30 accidents par an (39 accidents en moyenne entre 2008 et 2019)
		Nombre d'actions en faveur d'une mobilité alternative	Administration communale	1 par an
		Tronçons cyclo-piétons aménagés sur la commune (trottoirs, pistes cyclables et autres sentiers...)	Administration communale	Au bout des 10 ans, au moins 2 tronçons aménagés (en plus des aménagements réalisés par le SPW sur le RAVeL)
		Sentiment de sécurité des jalhaytois	Habitants, élèves, parents d'élèves, personnes âgées	Sondage aux années 0, 5 et 10
Objectif C	Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs	Système de vente, collecte ou distribution de produits issus de l'agriculture locale ou des jardins locaux	Administration communale	1 système supplémentaire mis en place dans les 10 ans
		Ratio d'emploi intérieur	IWEPS	Ratio en augmentation au bout des 10 ans (34,4% en 2018)

Objectif D	Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO2 et en stimulant la production d'énergies renouvelables	Consommation finale d'énergie sur la commune	IWEPS	Diminution dans les 5 ans 261GWh en 2017
		Nombre d'informations/de sensibilisations dispensées à la population sur le thème de la nature	Bulletin communal (qui relaye les initiatives)	Au moins 2 informations/sensibilisations par an

4. Prise en compte du développement durable

4.1 Introduction

Selon le Décret relatif au développement rural (11/04/2014), les aspects de participation et d'implication des parties prenantes, et d'évaluation doivent être renforcés lorsqu'un PCDR est élaboré simultanément à un Agenda 21 local.

D'autre part, selon l'Arrêté portant exécution du précédent Décret, Article 11, le PCDR doit :

- respecter les principes directeurs du développement durable du Décret relatif à la Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD) (07/07/2016),
- être cohérent avec la SWDD.

En ce qui concerne le point 1, l'étude « Intégration des principes du développement durable au sein des opérations de développement rural », menée par la DGO3, Liège Université Gembloux Agro-Bio-Tech et la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité en 2018, propose une grille d'évaluation du respect de ces principes. La stratégie du présent PCDR a donc été évaluée au travers de cette grille.

En ce qui concerne le point 2, la stratégie du présent PCDR a été évaluée à travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) repris par la SWDD.

4.2 Evaluation selon les principes directeurs du développement durable

Selon le Décret relatif à la SWDD, ces principes directeurs sont l'efficience, la résilience et la suffisance. Ils ont été déclinés en 11 principes explicités dans le tableau ci-après.

Principes directeurs : « Efficience, Résilience, Suffisance »	Justifications
>>> principe d'intégration horizontale : du sectoriel au transversal	
La stratégie prend-elle en compte simultanément les dimensions économique, sociale, environnementale, énergétique et de mobilité : y-a-t-il des synergies entre l'amélioration de l'environnement et la création d'emplois par exemple ?	Au sein même de chaque objectif, plusieurs dimensions sont mises en valeur (code couleur) pour montrer leur transversalité par rapport aux 4 piliers du développement durable. L'énergie et la mobilité sont également explicitement pris en compte par des objectifs (éventuellement opérationnels) spécifiques mais faisant le lien avec la préservation de la biodiversité (pour l'énergie) et l'aménagement du territoire et le tourisme (pour la mobilité). Autre exemple de prise en compte simultanée au sein de la stratégie : le développement de l'habitat est envisagé sous un angle de services à la population (pilier social – diversification du logement et pilier gouvernance – choix de sa forme de logement) et de préservation du paysage (pilier environnemental – intégration paysagère et limitation des impacts écologiques).
La stratégie contribue-t-elle à plusieurs stratégies ou cadres de référence adoptés par la Wallonie ?	Afin de co construire la stratégie, la réflexion s'est appuyée sur la partie 1 du PCDR à savoir l'analyse objective de la commune ; dont un des points de comparaison est la Wallonie. Cette analyse a été résumée par un tableau AFOM (Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menaces) construit au regard de différents cadres de référence wallons. Comment se positionne la Commune de Jalhay par rapport à la Wallonie ? Par exemple, la stratégie du PCDR s'appuie sur les documents suivants auxquels elle contribue donc. Il s'agit de manière non exhaustive : les contrats de rivières, la Charte des Parcs Naturels, le Schéma de Développement Territorial, la Stratégie Wallonne de Développement Durable...
La stratégie renforce-t-elle d'autres politiques sectorielles ?	Vu les 4 objectifs thématiques proposés, la stratégie renforce les politiques sectorielles suivantes : • en matière d'énergie : Plan Air-Climat-Energie (avec le PAED) ; • en matière de développement durable : Agenda 21 local, Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, Plan wallon des déchets-ressources, Stratégie biomasse-énergie, Stratégie pour l'éducation à l'environnement ; • en matière de diversification de l'agriculture : Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020, Stratégie « manger

	demain », vers un système alimentaire durable en Wallonie ; • en matière d'économie : Plan Marshall 2022, Digital Wallonia ; • en matière de mobilité : vision FAST ; • ...
>>> principe d'intégration verticale : du local au global	
Au travers de cette stratégie, la Commune prend-elle sa part de responsabilité dans l'effort international de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre ?	A priori, la volonté politique de la Commune de s'engager simultanément à réaliser un Agenda 21 local montre la volonté de s'impliquer particulièrement dans la protection de l'environnement. La stratégie prend en compte la dimension environnementale, en particulier au travers de l'objectif D « soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, [...] ». Le territoire étant reconnu par tous comme un réservoir d'une biodiversité d'intérêt local à international, il est confirmé qu'il faut la préserver. De plus, la stratégie a l'ambition de mieux valoriser l'appartenance de la commune au PNHFE⁴ lui-même faisant partie d'un parc naturel transfrontalier germano-belge. Surtout, la Commune s'est engagée dans le projet de Parc National des Hautes Fagnes. En outre, les 3 autres objectifs montrent la volonté de développer un cadre de vie respectueux de la nature, une agriculture durable, un tourisme diffus, une mobilité active, un aménagement du territoire à faible impact écologique... ce qui participe aussi à la protection des écosystèmes.
La stratégie implique-t-elle la solidarité et la cohérence entre la Commune et les autres territoires ?	Certains objectifs dépassent l'enjeu communal. Par exemple l'objectif B « Déployer une mobilité douce [...] » prend en compte les déplacements extra-communaux ; l'objectif D « soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, [...] » s'appuie sur les structures transcommunales du Parc naturel et du Contrat de rivière (le milieu naturel dépassant les frontières communales, sa protection aussi). De manière indirecte, la solidarité entre territoires est abordée ; par exemple avec l'objectif D de réduire les émissions de CO₂ et de protéger la nature qui profite aux Jalhaytois et aux territoires voisins. Enfin, en particulier lors de l'élaboration de cette stratégie, la cohérence est systématiquement recherchée avec les autres stratégies supra communales, notamment celle de la Province de Liège (en plus de celles déjà citées).

⁴ Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel

>>> principe d'équité intragénérationnelle : vers un bien-être optimal pour tous	
La stratégie contribue-t-elle à réduire les disparités entre classes sociales, entre genres, entre générations ?	La stratégie prend en compte la dimension sociale, en particulier au niveau de l'objectif A insistant sur l'importance de la mixité sociale et l'amélioration du logement, de la cohésion sociale et de la solidarité associative à renforcer. L'aspect genre n'apparaît pas explicitement, cependant, la stratégie répond aux besoins de « tous » les habitants et donc des femmes comme des hommes. La prise en compte de différentes classes d'âge « des plus jeunes aux plus âgés » est formalisée dans l'objectif A pour les services en général et le logement en particulier. De plus, le fait de parler de « développement futur » et d'insister sur la participation des jeunes permet de prendre en compte les générations futures.
La stratégie améliore-t-elle l'accès aux droits fondamentaux économiques, sociaux et/ou culturels ?	Au travers des 4 objectifs, la stratégie cherche à améliorer le développement économique local et l'accès aux services. Une attention particulière est également portée aux associations, comme socle de la vie culturelle et sportive au sein de la commune. Parallèlement, le CPAS de la Commune de Jalhay développe un Plan de Cohésion Sociale qui répond particulièrement aux problématiques sociales.

4.3 Evaluation selon les 17 Objectifs de Développement Durable

Les 17 ODD de la Stratégie Wallonne de Développement Durable sont repris dans le tableau ci-après et les liens avec les 4 objectifs du PCDR/A21 local de la Commune de Jalhay sont explicités.

Objectifs de Développement Durable	Intitulé	Justification	Prise en compte
ODD1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Si la stratégie du PCDR de Jalhay ne formalise pas l'aspect de pauvreté, certains de ses objectifs opérationnels permettent de réduire les inégalités sociales : en particulier au niveau du logement et du soutien aux acteurs économiques. A noter que le Plan de Cohésion Sociale porté par le CPAS de la Commune de Jalhay prend spécifiquement cet aspect en compte.	Partielle « partout dans le monde »

ODD2	Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Le maintien de l'agriculture locale et son développement, si possible familiale et durable, ont été largement pris en compte dans l'objectif C « Renforcer l'ancrage économique [...] » avec un accent sur les circuits courts et les produits locaux. A noter que le Plan de Cohésion Sociale porté par le CPAS de la Commune de Jalhay prend en compte l'aspect de sécurité alimentaire.	Partielle « Eliminer la faim »
ODD3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge	Si la stratégie du PCDR de Jalhay ne formalise pas spécifiquement ces aspects, certains de ses objectifs opérationnels permettent indirectement d'améliorer la santé et surtout le bien-être de ses habitants. On peut citer la diversification du logement, l'optimisation de l'implication des habitants et de leur mobilité quotidienne, notamment active, le soutien à une agriculture locale de qualité et la préservation de la biodiversité.	Oui
ODD4	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Cet objectif n'est pas pris en compte par la stratégie. En effet, ce point a été débattu en CLDR. En toute connaissance de cause, la CLDR a choisi de ne pas prendre en compte ce thème de l'éducation vu la qualité des écoles communales et le peu de levier dont la CLDR et la Commune disposent pour agir efficacement.	Non
ODD5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	Cet objectif n'est pas pris en compte en tant que tel. Cependant, on peut souligner la volonté d'inclure « tous » les habitants et donc les femmes au même titre que les hommes.	Partielle

ODD6	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Cet objectif est particulièrement pris en compte dans l'objectif D « Soutenir la biodiversité [...] ». En effet, l'eau est une ressource emblématique de la commune avec la présence sur son territoire du barrage de la Gileppe, réserve d'eau potable à l'échelle wallonne. Ainsi, la préservation de la ressource en eau est un objectif opérationnel explicite, et cette protection englobe la surveillance des rejets d'eaux usées. Puisque l'assainissement collectif étant légalement peu prévu, et l'assainissement individuel peu contrôlé, son amélioration peut contribuer efficacement à la préservation des ressources en eau.	Oui
ODD7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Cet objectif est particulièrement pris en compte dans l'objectif D « Soutenir la biodiversité [...] ». En effet, une attention de cet objectif porte sur l'énergie, et en particulier sur les potentialités locales et renouvelables de production.	Oui
ODD8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Cet objectif est pleinement pris en compte dans l'objectif C « Renforcer l'ancrage de l'économie » puisque son intégration dans un environnement physique et humain est explicite. L'économie doit être renforcée au niveau local afin que tous puissent trouver un travail. Tous les acteurs économiques sont pris en compte : agriculteurs, artisans, entreprises, HoReCa... Le développement de l'économie doit s'appuyer sur toutes les ressources locales.	Oui
ODD9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Cet objectif est pris en compte dans tous les objectifs puisque ceux-ci cherchent à améliorer un certain nombre d'infrastructures : de mobilité, d'énergie, associatives, économiques, communicationnelles...	Partielle « industrialisation »

ODD10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	La réduction des inégalités est prise en compte mais seulement au niveau local (régional), notamment avec l'attention particulière portée au maintien de la mixité sociale.	Partielle « d'un pays à l'autre »
ODD11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Cet objectif est pris en compte puisque les services communaux et intercommunaux assurent tous les services de base liés à l'urbanisation (déchets, équipements divers...). La stratégie prend en compte spécifiquement certains aspects liés à l'énergie, au logement, au transport...	Oui
ODD12	Etablir des modes de consommation et de production durables	Cet objectif est pris en compte dans toute la stratégie : la production et/ou la consommation du territoire (pour l'habitat), de l'énergie, des produits locaux, de la mobilité, des ressources agricoles et forestières... sont envisagées pour trouver un équilibre entre les besoins et les ressources.	Oui
ODD13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	La lutte contre les changements climatiques apparaît dans les objectifs B « Déployer une mobilité douce » qui encourage les mobilités actives et alternatives ; D « Soutenir la biodiversité » qui cherche à économiser les ressources énergétiques ainsi que dans le C « Renforcer l'ancrage de l'économie » qui prône une agriculture durable.	Oui
ODD14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Cet objectif n'est pas pris en compte puisque la Commune de Jalhay n'a pas de liens directs avec les océans. Cependant, via le Contrat de Rivière de la Vesdre, la Commune de Jalhay participe à l'opération de sensibilisation « ici commence la mer ».	Non

ODD15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Cet objectif est particulièrement pris en compte dans l'objectif D « Soutenir la biodiversité », vu la qualité des ressources biologiques, en eau et forestières déjà présentes sur le territoire et clairement prises en compte. Les ressources agricoles abordées dans l'objectif C « Renforcer l'ancrage de l'économie » sont aussi appelées à se développer dans le respect de l'environnement... La dégradation des terres que ce soit par l'urbanisation ou l'érosion est directement abordée dans l'objectif A « logement » avec la préservation des espaces naturels non bâtis et dans l'objectif C « Renforcer l'ancrage de l'économie » avec le soutien à l'agriculture locale (élevage extensif).	Partielle « lutter contre la désertification »
ODD16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	L'objectif opérationnel « structurer la participation citoyenne [...] » formalise explicitement cet ODD. A noter que le CPAS de la Commune de Jalhay faciliter l'accès à la justice pour tous.	Partielle « sociétés pacifiques »
ODD17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	L'objectif opérationnel « structurer la participation citoyenne [...] » formalise explicitement cet ODD. Cet objectif apparaît aussi dans le processus même de l'opération de développement rural qui rassemble tous les acteurs de la vie communale : publics comme privés. Un partenariat est donc créé entre tous les habitants.	Partielle « Partenariat mondial »

4.4 Conclusion

Le Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Jalhay étant réalisé simultanément à un Agenda 21 local, sa stratégie a fait l'objet d'une attention particulière vis-à-vis du développement durable. L'évaluation réalisée confirme que la stratégie est imprégnée des différentes dimensions économique, sociale, environnementale et démocratique du développement durable. Les faiblesses relevées concernent le caractère plutôt local de la stratégie ainsi que sa position géographique non côtière. Certaines thématiques ont sciemment été enlevées de la stratégie. Il s'agit de l'éducation car ne relevant pas exclusivement et/ou directement de la compétence communale. De même, la CLDR, par sa connaissance des autres stratégies et/ou acteurs communaux (CPAS, CCCA notamment) a choisi de leur laisser gérer leurs thématiques pour se focaliser sur d'autres thèmes. La complémentarité entre les différentes commissions participative est clairement recherchée.

Nous proposons pour conclure un graphique récapitulatif sous forme de radar. Pour chacun des 4 objectifs du présent PCDR, une côte entre 0 et 5 est attribuée pour savoir dans quelle mesure l'objectif répond aux 17 ODD wallons.

SUPERPOSITION DES 4 OBJECTIFS AU REGARD DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Logo	Signification	Logo	Signification
1 PAS DE PAUVRETÉ 	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
2 FAIM «ZÉRO» 	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Établir des modes de consommation et de production durables
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	14 VIE AQUATIQUE 	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	15 VIE TERRESTRE 	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, et à un coût abordable	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		